

Schéma de comptabilisation en lien avec un déclassement de route cantonale

- 1) encaissement du montant de l'indemnité convenue entre le canton et la commune : CHF 250'000.-
- 2) comptabilisation de la facture en lien avec les travaux réalisés : CHF 200'000.-
- 3) prélèvement du montant après comptabilisation du montant des travaux : CHF 200'000.-

NB : le solde de CHF 50'000.- sera conservé dans le compte 2046.xx afin de couvrir de futures dépenses **en lien avec la route concernée uniquement.**

Liquidités 100x.xx		Créanciers 2000.xx		Passif de régularisation 2046.xx	
1)	250'000		200'000 2)	3)	200'000
					250'000 1)
Routes communales 615.5010.xx		Subvention cantonale 615.6310.xx			
2)	200'000		200'000 3)		